ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tribunaux

Question écrite n° 61909

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les résultats de l'enquête de satisfaction réalisée auprès des usagers de la justice. Concernant le déroulement de l'audience, 47 % des répondants déclarent que leur affaire n'a pas été examinée à l'heure initialement prévue (50 % sont d'un avis contraire). 85 % d'entre eux disent n'avoir pas été informés durant leur attente de l'heure à laquelle leur affaire serait traitée. Par ailleurs, 61 % des usagers considèrent qu'il y avait trop d'affaires à juger durant leur audience. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ces propositions et de lui préciser les mesures qu'elle entend prendre pour pallier ces inconvénients.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'elle a prêté la plus grande attention aux résultats de l'enquête relative au fonctionnement de la justice, réalisée auprès de ses usagers. Elle rappelle que celle-ci a été réalisée à l'initiative du ministère et dans le cadre du colloque sur la qualité de la justice organisé par l'Ecole nationale de la magistrature. Ce type d'enquête est une première en France, puisqu'on interrogeait traditionnellement l'ensemble des citoyens et non-usagers récents des juridictions. Les sentiments et les attentes des justiciables sont déjà pris en compte par l'augmentation régulière des budgets et le lancement en mars 2001 d'un plan d'action pluriannuel pour la justice. En outre, les entretiens de Vendôme vont permettre de dégager de nouvelles propositions. En effet, la démarche de ces entretiens repose tant sur une consultation des professionnels de l'institution judiciaire que sur la participation des citoyens souhaitant s'exprimer sur ce sujet. A ce titre, pour ces derniers, l'inspection générale des services judiciaires recueille par voie électronique ou par courrier leurs contributions. Celles-ci sont rgroupées en cinq thèmes qui coïncident, pour la plupart, avec les opinions et souhaits exprimés à l'occasion du sondage dont l'honorable parlementaire s'est fait l'écho : association des citoyens au fonctionnement de la justice, accessibilité et adaptation de la justice aux besoins des justiciables, organisation des juridictions et méthodes de travail, et simplification des procédures. Toutes les consultations organisées auprès des acteurs du monde judiciaire et des justiciables déboucheront sur des mesures concrètes dans le souci constant d'améliorer la qualité de la justice. La démarche engagée par le Gouvernement porte déjà ses fruits puisque les délais moyens de jugement des affaires civiles des tribunaux de grande instance ont été ramenés de 9,3 mois en 1998 à 8,9 mois en 2000 et que, dans la même période, les stocks des cours d'appel ont diminué de 35 000 affaires.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 61909
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : justice

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE61909

Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3207
Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6809